

Adapt WAP

INTEGRATION DES MESURES D'ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION CONCERTÉE
DU COMPLEXE TRANSFRONTALIER W-ARLY-PENDJARI (WAP)

**Termes de référence
Pour le recrutement d'un bureau d'études**

[AO/OSS/ADAPT-WAP_MécanismeAGR/031220-33]

**Pour l'élaboration d'un mécanisme d'accès aux Fonds
renouvelables pour la diversification des Activités
Génératrices de Revenus dans la zone du complexe WAP**

Novembre 2020

1- CONTEXTE DE LA MISSION

Le complexe W-Arly-Pendjari (WAP) est l'une des plus importantes compositions d'écosystèmes terrestres transfrontaliers d'Afrique. Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2017, ce complexe est partagé par trois pays : Le Bénin, le Burkina Faso et le Niger¹- et consiste en un réseau d'aires protégées comprenant la Réserve de Biosphère Transfrontalière W (RBTW)², le parc national d'Arly (Burkina Faso) et le parc national de la Pendjari (Bénin).

Le complexe WAP renferme une diversité biologique considérable qui contribue au développement économique et social de l'Afrique de l'Ouest. Ses ressources naturelles intrinsèques constituent un atout majeur pour les populations locales dont les moyens de subsistance reposent principalement sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse et les ressources forestières.

Le WAP est une zone très cotée, du fait de ses potentialités. Dans les zones périphériques situées dans un rayon de 40 km des aires protégées, on dénombre environ 500 villes et villages habités par près d'un million de personnes dont 700 000 au Bénin, 200 000 au Burkina Faso et 100 000 au Niger. Ces habitants se répartissent en 4 principaux groupes socioprofessionnels : agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et chasseurs.

La zone du complexe WAP est ainsi soumise à de multiples pressions et menaces marquées par :

- Des sécheresses entraînant des déficits d'eau, de biomasse pour l'alimentation du bétail et des pertes de biodiversité ;
- Des inondations menaçant la sécurité des populations, entraînant la dégradation des écosystèmes et la destruction des récoltes ;
- Des feux de brousse incontrôlés entraînant une production de GES (CO₂), la disparition de certaines espèces, la dégradation et la réduction des zones forestières ;
- L'extension du front agricole qui engendre une pression sur les ressources naturelles entraînant une dégradation des services écosystémiques et du potentiel de séquestration du carbone.

Ces pressions et menaces sont exacerbées par la vulnérabilité des populations et des écosystèmes, induite par les effets du changement climatique (CC). En effet le complexe est localisé dans une région agropastorale marquée par une variabilité interannuelle élevée des précipitations. La zone constitue aussi une destination privilégiée pour les migrants agricoles et une importante zone de transit pour le bétail transhumant, tous attirés par la disponibilité relativement plus importante des ressources naturelles.

Face à cette situation, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) en collaboration avec les trois pays bénéficiaires (le Bénin, le Burkina Faso et le Niger), a initié le projet régional AdaptWAP «intégration des mesures d'adaptation au Changement Climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP». Le projet est financé par le Fonds d'Adaptation, pour une durée de quatre ans (2020-2024).

Le projet vise à renforcer la résilience des écosystèmes et à améliorer les moyens de subsistance des populations du complexe WAP, en relation avec la problématique du changement climatique. Il

¹Le complexe WAP et sa zone riveraine s'étend sur près de 50 000 km² (43% au Bénin, 36% au Burkina Faso et 21% au Niger).

² La RBTW couvre une superficie totale d'environ 3 916 648 ha et partagé par trois (3) pays - le Bénin avec 2 048 313 ha, le Burkina Faso avec 833 335 ha et le Niger avec 1 034 900 ha.

ambitionne de mettre en œuvre des mesures d'adaptation concrètes et d'établir un système d'alerte précoce multirisque (SAP-MR) relatif aux sécheresses, aux inondations et aux feux de brousse. Il se veut aussi de consolider la synergie entre les trois pays bénéficiaires afin de mutualiser leurs efforts dans la gestion des conflits induits par le CC entre les différents utilisateurs. Le projet est articulé autour de quatre composantes :

- **Composante 1** - Intégration des aspects liés au changement climatique dans les plans et outils de gestion du complexe ;
- **Composante 2** - Conception et mise en œuvre d'un Système d'Alerte Précoce Multirisque (SAP-MR) ;
- **Composante 3** - Amélioration de la résilience des écosystèmes, des populations et des moyens de subsistance des utilisateurs, grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes d'adaptation ;
- **Composante 4** - Sensibilisation, communication et renforcement des capacités pour une gestion concertée, intégrée et durable du complexe WAP.

L'impact du changement climatique sur les ressources naturelles et les moyens de subsistance des populations est un fait dans le complexe WAP. Les activités de la troisième composante portent sur des mesures d'adaptation concrètes à mettre en œuvre dans les localités limitrophes du complexe WAP afin de réduire la vulnérabilité des communautés au changement climatique. A cet effet, des actions visant à diversifier les moyens de subsistance, ainsi que la mise en place de structures de mobilisation et de préservation des ressources seront également développées dans les zones les plus vulnérables. Ces actions contribueront non seulement à maintenir l'équilibre écologique du complexe, mais aussi à améliorer la capacité d'adaptation et de résilience de la population locale.

A cet égard, le projet ADAPT-WAP propose, dans sa composante 3, de renforcer la résilience de la population locale par la mise en place d'un mécanisme de microfinance (fonds renouvelables) visant à accélérer la diversification des activités génératrices de revenus des bénéficiaires potentiels. L'accès à ces fonds renouvelables devrait être prioritaire aux communautés et groupes de personnes les plus vulnérables pour développer les activités génératrices de revenus préalablement identifiés dans la zone du complexe.

Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un bureau d'études pour l'élaboration des mécanismes et procédures d'accès aux fonds renouvelables pour la diversification des activités génératrices de revenus (AGR).

2-OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objet de la mission vise à mettre en place un mécanisme financier pour aider les communautés locales les plus vulnérables au changement climatique à diversifier leurs sources de revenus. Il s'agit notamment d'élaborer les procédures et les règles d'établissement des fonds renouvelables ainsi que les conditions d'accès et leur domiciliation et ce, avec l'implication des différentes parties prenantes.

Spécifiquement, la prestation devrait permettre de :

- Elaborer une analyse critique des fonds renouvelables dédiés à la diversification des AGR dans la zone du complexe (antérieurs ou en cours) ;
- Proposer un mécanisme de microfinance durable adapté au contexte de la région visant à améliorer les moyens de subsistance des communautés vulnérables au CC ou affectées par les activités du projet ;
- Définir les critères de sélection des structures de gestion des fonds qui seront mis en place par le projet ;

- Etablir les critères de choix des bénéficiaires de ces fonds renouvelables en s'inspirant de la grille/méthodologie élaborée par l'OSS ;
- Proposer un mécanisme adapté de suivi et de recouvrement des fonds qui tient compte du contexte et des spécificités de la région et des pays bénéficiaires.

3- LES BENEFICIAIRES POTENTIELS DES AGR

Les fonds à mettre en place sont destinés aux communautés ou groupes socioprofessionnels vulnérables au changement climatique, mais également ceux qui pourraient être impactés par les activités exécutées dans le cadre du projet ADAPT-WAP. Les micro-financements accordés devraient permettre de **diversifier de façon durable les activités génératrices de revenus pratiquées** par les communautés riveraines des aires protégées du WAP. Ainsi, les bénéficiaires de ces fonds peuvent potentiellement être les :

1. Communautés vulnérables vivant aux alentours des parcs qui sont exposées aux risques et aléas climatiques ;
2. Populations dont les sources de revenus et subsistance dépendent des ressources naturelles et qui exercent des pressions sur les aires protégées ;
3. Communautés qui seront les plus touchées par les interventions du projet, par exemple la délimitation et l'aménagement des zones de pâturage et de repos, des points d'eau, du reboisement, etc.

Les bénéficiaires du fonds à mettre en place seront identifiés sur la base de critères préétablis et validés par l'ensemble des parties prenantes. En effet, l'élaboration des critères de sélection devra se faire de manière participative en fonction des divers éléments, problèmes et spécificités de chaque pays partenaire au projet.

4- TACHES DEMANDEES AU BUREAU D'ETUDES

Sous la supervision de l'UGPr et les coordonnateurs nationaux du projet, le bureau d'études est appelé à remplir essentiellement les tâches suivantes :

4.1- RENCONTRE DE CADRAGE

La phase de démarrage de la prestation sera consacrée à la bonne compréhension du contexte, des enjeux et des besoins pour bien orienter les activités. Ensuite, l'équipe d'experts prendra attache avec l'UGPr, les UGPn et les autres parties prenantes avant de procéder à la consolidation du cadre de coordination de la prestation. Au cours de cette phase, le prestataire doit analyser minutieusement le document du projet ADAPT-WAP ainsi que l'ensemble des études préparatoires déjà menées lors de la phase de conception du projet.

Il doit organiser une réunion de démarrage avec toutes les parties prenantes impliquées en collaboration avec l'UGPr (voir annexe 2). Enfin, des consultations supplémentaires peuvent être organisées afin de mettre à jour la méthodologie proposée dans l'offre technique.

4.2- ELABORATION D'UNE ANALYSE CRITIQUE DES FONDS RENOUVELABLES ET DES MECANISMES D'ACCES A CES FONDS DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

Il s'agit dans cette étape de réaliser un inventaire et d'analyser les différents fonds renouvelables déjà mis en place et opérant ou qui ont opéré dans la région et relever les forces et les faiblesses et en tenir compte lors de la conception du présent mécanisme.

Le bureau d'études devra également examiner les politiques et stratégies nationales des pays partenaires concernés/bénéficiaires (le Bénin, le Burkina Faso et le Niger) en matière de microfinance et de développement des activités génératrices de revenus.

Cette étape doit permettre de faire le diagnostic de la situation en matière de fonds renouvelables dans la région en mettant l'accent sur les politiques nationales en termes de microfinance. Un panorama des organismes de gestion des fonds renouvelables et leur mode de fonctionnement dans la zone du complexe WAP, sera également réalisé.

A l'issue de cette analyse, le bureau d'études doit formuler une proposition de mécanisme financier (microfinance) adapté aux besoins des communautés de la région du complexe.

4.3- CONCEPTION ET DEVELOPPEMENT DU MECANISME D'ACCES AUX FONDS RENOUVELABLES APPROPRIE A LA ZONE DU COMPLEXE

L'amélioration de la résilience des systèmes de subsistance des communautés riveraines du complexe WAP aux impacts du changement climatique, passe par la mobilisation de ressources financières durables, notamment la création de fonds renouvelables, au niveau des communes riveraines des parcs du WAP (voir annexe1), pour soutenir la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (AGR). Ce type de fonds, encore appelé «Fonds communautaire», est conçu pour inciter les communautés à s'engager dans les activités de conservation des ressources et la préservation de l'environnement ainsi que pour inciter les personnes qui contribuent à la dégradation des zones protégées à alléger la pression exercée sur ces sites à travers l'adoption d'activités alternatives.

La mise en place d'un tel mécanisme financier nécessite la conduite des tâches suivantes :

- **Définir les critères d'accès aux fonds renouvelables** : Le bureau d'études devra établir, sur la base de rencontres et d'entretiens avec les parties prenantes, les critères d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires des fonds renouvelables qui seront mis en place par le projet (au niveau de chacun des 3 pays).
- **Définir les critères d'éligibilité et de sélection des structures de gestion des fonds** : Il s'agit de définir les critères d'attribution et de recouvrement de ces fonds tant au niveau structurel (organisme de microfinance) qu'au niveau des bénéficiaires. A cet effet, le BE doit fournir les grilles de sélection des structures de gestion et définir les critères d'attribution et de recouvrement des fonds.
- **Développer l'approche d'exécution des fonds renouvelables** : Les fonds renouvelables dans le cadre du projet ADAPT-WAP seront exécutés sur la base des principes de développement mondialement adaptés au niveau national et local. L'attribution des fonds devra répondre à une approche qui sera proposée par le bureau d'études et validée par les différentes parties prenantes. Cette approche devra fixer les modalités d'octroi en tenant compte du seuil de

financement, du taux d'intérêt de la période de remboursement et de la procédure de demande du fonds renouvelable.

- **Proposer un mécanisme de mobilisation de ressources financières additionnelles** : Il s'agit à ce niveau de créer les conditions favorables à l'adhésion d'autres partenaires de la région opérant dans le domaine afin de soutenir davantage l'offre de fonds renouvelables aux bénéficiaires (des banques, des associations de développement...). Il est important de signaler que le montant prévu par le projet est structuré et réparti sur les différentes AGR retenues lors de son montage. Il s'agit de l'ensemble des activités devant aboutir **au produit 3.2.2**, tel que présenté dans le document de projet approuvé par le Fonds d'Adaptation³.
- **Développer un module de formation sur les fonds renouvelables** : Il s'agit d'élaborer les supports, nécessaires pour le renforcement des capacités des potentiels bénéficiaires sur ces fonds leviers. Ces supports doivent être adaptés au contexte de chaque pays et tenir compte du genre notamment les jeunes, les femmes et les hommes touchés par les effets induits par le climat.
- **Organiser des sessions et d'information sur le mécanisme financier à mettre en place** : Afin d'assurer la durabilité du processus et l'engagement des communautés, le mécanisme de financement des AGR développé fera l'objet d'une campagne d'information au profit des bénéficiaires potentiels. A cet effet, le BE doit animer les ateliers d'information avec l'implication de toutes les structures partenaires telles que les organisations de la société civile opérant dans la zone. Leur implication est déterminante pour la pérennisation des fonds.

4.4- IDENTIFICATION DES INITIATIVES D'AGR ET LES CRITERES DE SELECTION DES BENEFICIAIRES

L'identification des AGR et des bénéficiaires doit tenir compte de la vulnérabilité des systèmes/secteurs de production et des groupes socioprofessionnels face aux effets du changement climatique, mais également des impacts dus aux activités du projet sur les communautés locales vivant aux alentours des parcs. Pour ce faire, le BE doit conduire les tâches suivantes :

- **Identifier les initiatives d'AGR** à travers une analyse des secteurs économiques dans la région qui sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique (études PACC) et une appréciation de ceux qui seront affectés par le projet. A l'issue de cette analyse, en se référant au document du projet, le BE est amené à proposer une liste définitive des activités génératrices de revenus qui soient novatrices, durables et qui contribueront à la résilience des communautés aux aléas climatiques. Il pourra proposer des améliorations pour les initiatives déjà en cours au niveau de la zone ;
- **Identifier les bénéficiaires des AGR** sur la base des critères de sélection génériques proposés dans le document du projet et des principaux facteurs de vulnérabilité des communautés face aux aléas climatiques, liés notamment à l'exploitation non durable des ressources naturelles, mais également sur la base des impacts induits par la mise en œuvre du projet. Le bureau d'études produira des critères spécifiques et consensuels pour sélectionner les bénéficiaires des AGR ;
- **Faire une analyse coût/bénéfice des AGR identifiées**, en matière de résilience face aux aléas climatiques ;

³ <http://pubdocs.worldbank.org/en/954361563400356078/5281-Full-document-ADAPT-WAP-Clean-05Feb2019.pdf>

- **Elaborer les outils de validation des initiatives des AGR ainsi que des fiches** d'activités définissant l'itinéraire technique et l'objectif de chaque AGR sélectionnée dans le cadre de l'amélioration de la résilience des communautés ;
- **Proposer un canevas pour le manuel opérationnel des AGR qui sera développé au niveau de chaque pays** : Sur la base des résultats des tâches précédentes, le bureau d'études fournira une ébauche du plan que les prestataires nationaux, chargés d'élaborer le document, doivent suivre.

Il importe de noter que le modèle commercial à développer doit tenir compte des spécificités des communautés et être fait de manière à maintenir son fonctionnement au-delà de la clôture du projet.

4.5- DEVELOPPEMENT D'UN MECANISME DE SUIVI ET DE RECOUVREMENT DES FONDS

Le bureau d'études devra développer les mécanismes de suivi de recouvrement des fonds auprès des bénéficiaires, afin d'appuyer la supervision et le reporting d'attribution et de recouvrement des fonds. A cet effet, le bureau d'études doit concevoir un dispositif de suivi-évaluation et identifier les structures nationales capables de suivre de façon continue les activités des fonds au niveau local. Pour l'attribution des fonds, il est tenu d'élaborer des formulaires de demande de fonds et d'évaluation des activités génératrices de revenus éligibles à ces fonds.

Au terme de la prestation, le bureau d'études doit fournir un rapport détaillé et animer un atelier régional de validation de l'ensemble des livrables demandés dans les présents termes de références.

NB : Le bureau d'études doit se référer impérativement au document du projet et autres documents connexes (études préparatoires et complémentaires, la situation de référence...) qui sont disponibles à l'OSS au niveau des coordonnateurs nationaux du projet.

5-LIVRABLES ATTENDUS

A l'issue de la prestation, le bureau d'études devra produire les livrables suivants :

- **Un rapport de démarrage** incluant le PV de la rencontre de cadrage, la méthodologie et le chronogramme des activités mis à jour ainsi que les comptes rendus de l'ensemble des réunions de concertation tenues avec les parties prenantes ;
- **Une note méthodologique** détaillée, doit être présentée après la signature du contrat de prestation assortie d'un chronogramme révisé, qui présente la démarche à mener pour la revue documentaire, les ébauches des questionnaires/évaluation des besoins des parties prenantes ;
- **Un rapport détaillé du mécanisme et des procédures d'accès au fonds renouvelables** pour la diversification des AGR, incluant le diagnostic sur les fonds existants et les critères de sélection des bénéficiaires, le mécanisme de suivi et de recouvrement du fonds, en harmonie avec les politiques des pays concernés et leur législation en matière de gestion et de fonctionnement des microcrédits ;
- **Un module/manuel** de formation sur le mécanisme financier qui sera mis en place par le projet ainsi que les procédures d'accès aux fonds au profit des principaux bénéficiaires y compris les supports de présentation ;
- **Les rapports de l'atelier d'information et de validation** du mécanisme financier et du module de formation proposés.

6-QUALIFICATIONS

La réalisation de cette mission sera assurée par une équipe composée des experts suivants :

Un **Expert Chef de File** :

- Ayant un niveau d'ingénieur, de master ou de doctorat en économie rurale, en gestion des ressources naturelles, en agriculture et/ou en agro-écologie et d'autres domaines similaires ;
- Ayant au moins 10 ans d'expérience de travail en général ;
- Ayant une expérience dans la gestion financière des microcrédits ;
- Ayant une expérience dans la mise en place des actions d'adaptation au changement climatique ;
- Ayant une expérience solide dans les domaines de diversité biologique, du genre et d'inclusion sociale ;
- Ayant une bonne expérience de travail dans les pays du complexe WAP ;
- Ayant une grande capacité de rédaction en français ;
- Apte à travailler en équipe et en ligne ;
- Ayant une maîtrise des outils informatiques et de leurs applications.

Un(e) **Expert(e) Associé(e)** :

- Ayant au moins un bac+4 dans une spécialité en relation avec la gestion financière des microcrédits ;
- Ayant une expérience dans la gestion financière des microcrédits ;
- Ayant une expérience dans la mise en place des actions d'adaptation au changement climatique de biodiversité biologique, du genre et d'inclusion sociale.

7-DUREE DE LA MISSION

L'effort global pour la réalisation de cette mission est estimé à **50H/j** réparti sur une **durée maximale de 70 jours calendaires** à partir de la signature. Les délais qui seront réservés à l'examen et la validation des différents livrables ne sont pas pris en compte.

8-REMUNERATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement du montant des honoraires sera effectué par l'OSS, sur le compte spécifié par le bureau d'études en dollars américains (USD), après réception et validation finale de tous les produits demandés. Pour les tunisiens, l'équivalent du montant sera payé en dinars.

Le calendrier des paiements sera convenu et spécifié dans le contrat. Le montant total de la présente prestation est limité et comprend toutes les dépenses nécessaires pour mener à bien les travaux, y compris les frais des déplacements et les indemnités journalières. Aucun financement supplémentaire n'est disponible au-delà du budget une fois établi.

Le paiement sera réparti de la manière suivante :

Principales actions	Nombre de jours à estimer lors de la soumission	Pourcentage du paiement (à préciser dans le contrat)
Rapport de démarrage avec la méthodologie affinée pour la conduite de la mission		0
Synthèse de l'état des lieux des fonds renouvelables et de leurs structures de gestion dans chacun des pays partenaires		0
Recensement des besoins des parties prenantes quant aux activités génératrices de revenus et identification des critères d'accès adaptés aux fonds		0
Elaboration des procédures de gestion du fonds renouvelable (applicables dans les trois pays) après validation préliminaire de l'OSS.		0
Modules/manuels de formation		0
Validation du travail demandé		100
Total	70	100

9-CONTENU DU DOSSIER, MODALITES DE SOUMISSION ET DATE LIMITE

Les candidats sont invités à soumettre des dossiers qui devront comprendre une offre technique et une offre financière. Les offres techniques et financières doivent être impérativement séparées.

9.1- CONTENU DU DOSSIER

9.1.1- LE DOSSIER ADMINISTRATIF

Les soumissionnaires sont tenus de fournir les documents administratifs suivants :

- Une attestation relative à la situation fiscale prévue par la législation en vigueur ;
- Un certificat de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent, prévu par le droit du pays d'origine ;
- Un extrait du registre de commerce ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée conformément au formulaire (annexe 3) ;
- Une fiche de référencement dûment remplie et signée conformément au formulaire (annexe 4).

9.1.2- L'OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires doivent fournir une offre technique incluant :

- Une note méthodologique décrivant de façon exhaustive la démarche qui sera adoptée pour mener à bien la mission ;

- Des commentaires sur la compréhension des TdRs proposés ;
- Une note succincte sur les expériences et références pertinentes du bureau en rapport avec les tâches demandées ;
- La liste des experts.es et leurs affectations par tâches ;
- Un chronogramme définissant les délais et les étapes nécessaires pour la conduite de l'entière de la mission et de la soumission des différents livrables ;
- Le Curriculum Vitae (CV) détaillé de chacun des expert.es en faisant clairement ressortir les missions réalisées en lien avec la consultation ainsi que les copies des attestations issues des prestations similaires. Utiliser le modèle OSS standard, téléchargeable sur le lien suivant : [\[Modèle CV OSS\]](#).

9.1.3- L'OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être libellée en dollars américains (USD), détaillant les honoraires des déplacements et autres frais, tels que mentionnés dans le tableau ci-après.

Composante de l'offre financière	Unité (H/j)	Montant (USD)
Activité 1 (à préciser par le soumissionnaire)		
Estimation de l'effort (H/jour)		
Autres frais		
Sous total 1		
Activité 2 (à préciser par le soumissionnaire)		
Estimation de l'effort (H/jour)		
Autres frais		
Sous total 2		
Activité 3 (à préciser par le soumissionnaire)		
Estimation de l'effort (H/jour)		
Autres frais		
Sous total 3		
TOTAL GENERAL		

9.2- MODALITES DE SOUMISSION ET DATE LIMITE

Les soumissionnaires sont invités à soumettre leurs dossiers par courrier électronique à l'adresse suivante : procurement@oss.org.tn en mentionnant la référence « Avis d'appel à candidature pour le recrutement d'un bureau d'études pour l'Elaboration d'un mécanisme d'accès aux Fonds renouvelables pour la diversification des Activités Génératrices de Revenus dans la zone du complexe WAP [AO/OSS/ADAPT-WAP_MécanismeAGR/031220-33] » dans l'objet du mail.

Les offres technique et financière doivent être soumises séparément.

La date limite de la soumission est fixée au dimanche **10 janvier 2021 à 23h59**. (Heure de Tunis) et 22h59 (GMT).

10- EVALUATION

Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée et ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier spécifiques à cette invitation.

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée.

Pondération : La pondération retenue, pour l'évaluation des offres, est la suivante :

- Pourcentage de l'offre technique : 70% ;
- Pourcentage de l'offre financière : 30%.

Seuls les candidats(es) ayant obtenu un minimum de 70 points sur l'offre technique seront pris(es) en considération pour l'évaluation financière. Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière recevra une note (Nf) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disant (Fm) de la manière suivante :

Nf = 30 x Fm / F (F étant le montant de la proposition financière évaluée).

Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique; 30% pour la proposition financière) pour aboutir à une note globale (**NG = Nt+Nf**).

L'offre sera adjugée au soumissionnaire ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée.

Grille d'évaluation

Critères	Points
A. Offre technique	
A.1. Sous critère 1 : Qualité de l'équipe d'experts présentée	40
A.1.1. Qualité et expérience du Chef de File.	25
A.1.2. un expert.e. associé.e. en gestion financière des microcrédits.	10
A.1.3. Cohérence, pertinence et qualité de l'organisation de l'équipe présentée.	5
A.2. Sous critère 2 : Approche méthodologique en adéquation avec les résultats attendus de la mission	60
A.2.1. Compréhension des besoins et approche générale pour l'exécution de la prestation.	10
A.2.2. Synthèse bibliographique des législations comparées en matière de microcrédits (activités éligibles aux microcrédits, procédures de sélection des bénéficiaires, procédures de recouvrement, procédures de gestion, leçons apprises).	30
A.2.3. Propositions d'amélioration pour la gestion de ce nouveau fonds (activités éligibles aux microcrédits, procédures de sélection des bénéficiaires, procédures de recouvrement, procédures de gestion).	20
Total	100

ANNEXE 1 - REPARTITION DES 22 COMMUNES RIVERAINES DU COMPLEXE SELON LES TROIS (03) PAYS

N°	Pays	Réserves	Communes riveraines du complexe
1	Bénin	RBTW	Kandi
2			Karimama
3			Malanville
4			Banikoara
5		Pendjari	Kérou
6			Matéri
7			Tanguiéta
8	Burkina	RBTW	Botou
9			Diapaga
10			Logobou
11			Tansarga
12		Arly	Fada N'Gourma
13			Kompienga
14			Madjoari
15			Patiaga
16			Namounou
17			Matiakoali
18			Pama
19	Tambaga		
20	Niger	RBTW	Tamou
21			Kirtachi
22			Falmey

ANNEXE 2 - COORDINATION AVEC LES INSTITUTIONS NATIONALES ET REGIONALES

Afin de conduire cette consultation le bureau d'études est invité à prendre attache avec les institutions listées ci-dessous :

- Le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) relevant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, qui héberge l'unité de gestion du projet (UGPn) au Bénin ;
- L'Office National des Aires Protégées (OFINAP), relevant du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique, qui héberge l'UGPn au Burkina Faso ;
- La Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) relevant du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, qui héberge l'UGPn au Niger ;
- Les structures nationales en charge du développement des curricula du niveau scolaire dans les trois pays bénéficiaires du projet ;
- Les ONG et associations, la société civile, les organisations professionnelles, les populations rurales riveraines du complexe (agricoles et pastorales) bénéficiaires.

L'élaboration des modules et manuels didactiques seront entrepris en étroite collaboration avec les unités de gestion du projet dans chaque pays et l'unité régionale du projet (UGPr) hébergée à l'OSS qui faciliteront les mises en contact ainsi que la conduite de la mission.

ANNEXE 3 - MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur

Objet de l'appel d'offres :

Je, soussigné (nom et prénom) :

Nationalité :

Agissant en qualité de :

Raison sociale :

Adresse :

Inscrit au registre du commerce sous le n°le à

Matricule fiscal :

- **Déclare sur l'honneur :**

- 1- N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit ;
- 2- M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 3- M'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître ;

- **Certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon offre ;
- **Certifie** que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS ;
- **Reconnais** avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevé dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de ma candidature.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du représentant légal du bureau d'études

ANNEXE 4 - FICHE DE REFERENCEMENT

Fiche de référencement

<i>COORDONNEES DU BUREAU D'ETUDES</i>		
Raison sociale :		
Forme juridique :	N° matricule fiscal :	
N° Identifiant Fiscal :	Date d'inscription au registre de commerce :	
Date d'immatriculation :	Date d'inscription au registre de commerce :	
Lieu d'immatriculation :		
Nom, Prénom et nationalité du Représentant légal :	Fonction :	E-mail :
Nom, Prénom et nationalité de la Personne de contact :	Fonction :	E-mail :
Adresse légale dans le pays d'activité :		
Code postal :	Ville :	Pays :
Téléphone :	Fax :	

MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT DUMENT COMPLETE ET SIGNE PAR LE REPRESENTANT LEGAL DU BUREAU D'ETUDES.